LFMD 131.575

Bonnes Pratiques Environnementales: Atterrissage RWY 17 bimoteurs et monomoteur Départ WD2 après TKOF RWY 17

AEROPORT CANNES MANDELIEU

Les consignes de la TWR et la sécurité aéronautique ont priorité sur ce document

Repère n° 3 à survoler: Parc d'Activité de l'Argile

« Rond Bleu » de Mouans-Sartoux: Survol à éviter

« Rond Bleu » de la Roquette sur Siagne: Survol à éviter

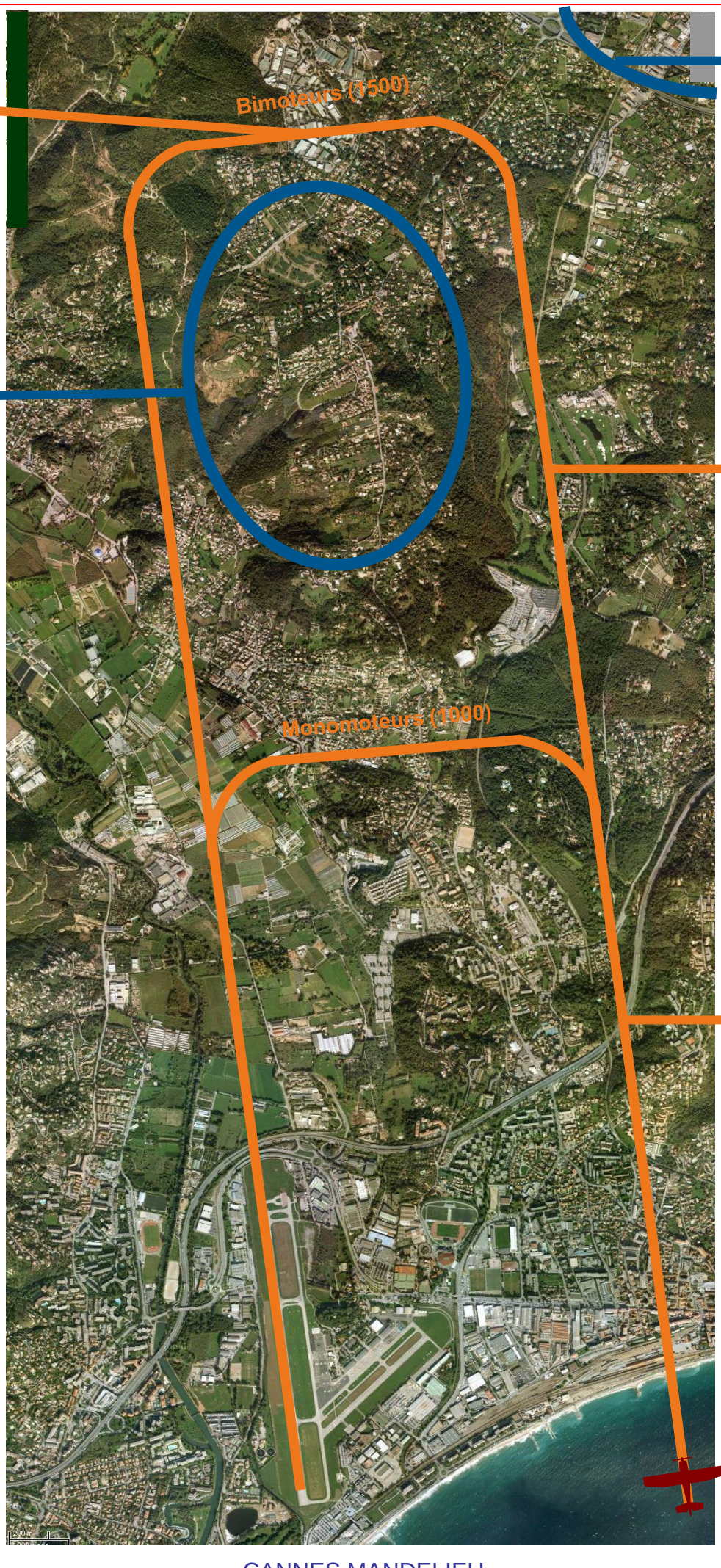

Repère n° 2 à survoler: Le golf de Mougins

Repère n° 1 à survoler: Le coude de l'autoroute

Atterrissage RWY 17 bimoteurs et monomoteur

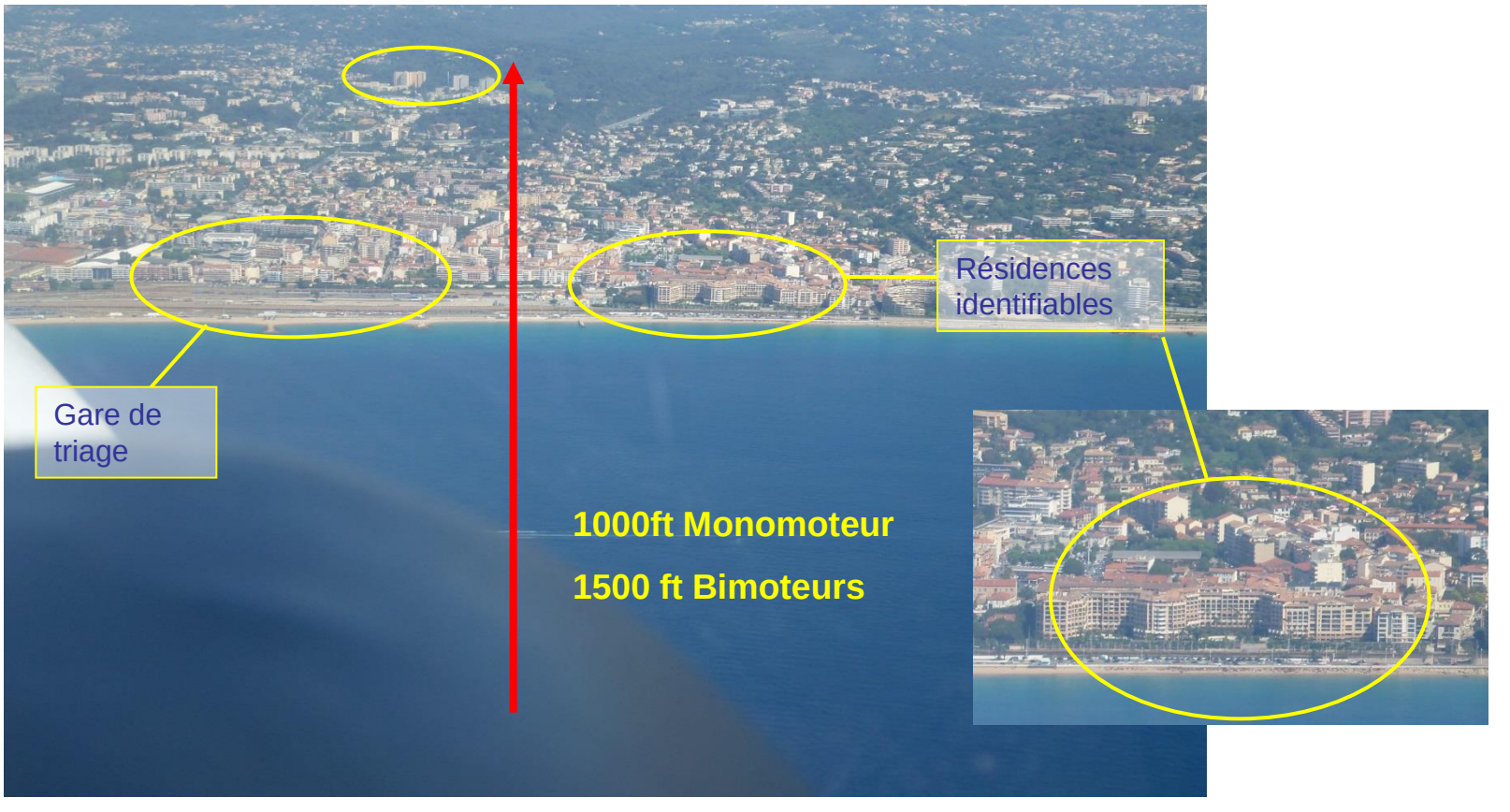

-La vent arrière s'effectue à 1000 ft pour les monomoteurs et à 1500 ft pour les bimoteurs.
-Sauf indication contraire de la TWR, suivre la route 352.
-Au trait de côte, l'axe se situe entre la gare (à gauche) et les grandes résidences (à droite)

- Passer au-dessus du « coude » de l'autoroute A8

Repères vent arrière / Etape de base piste 17

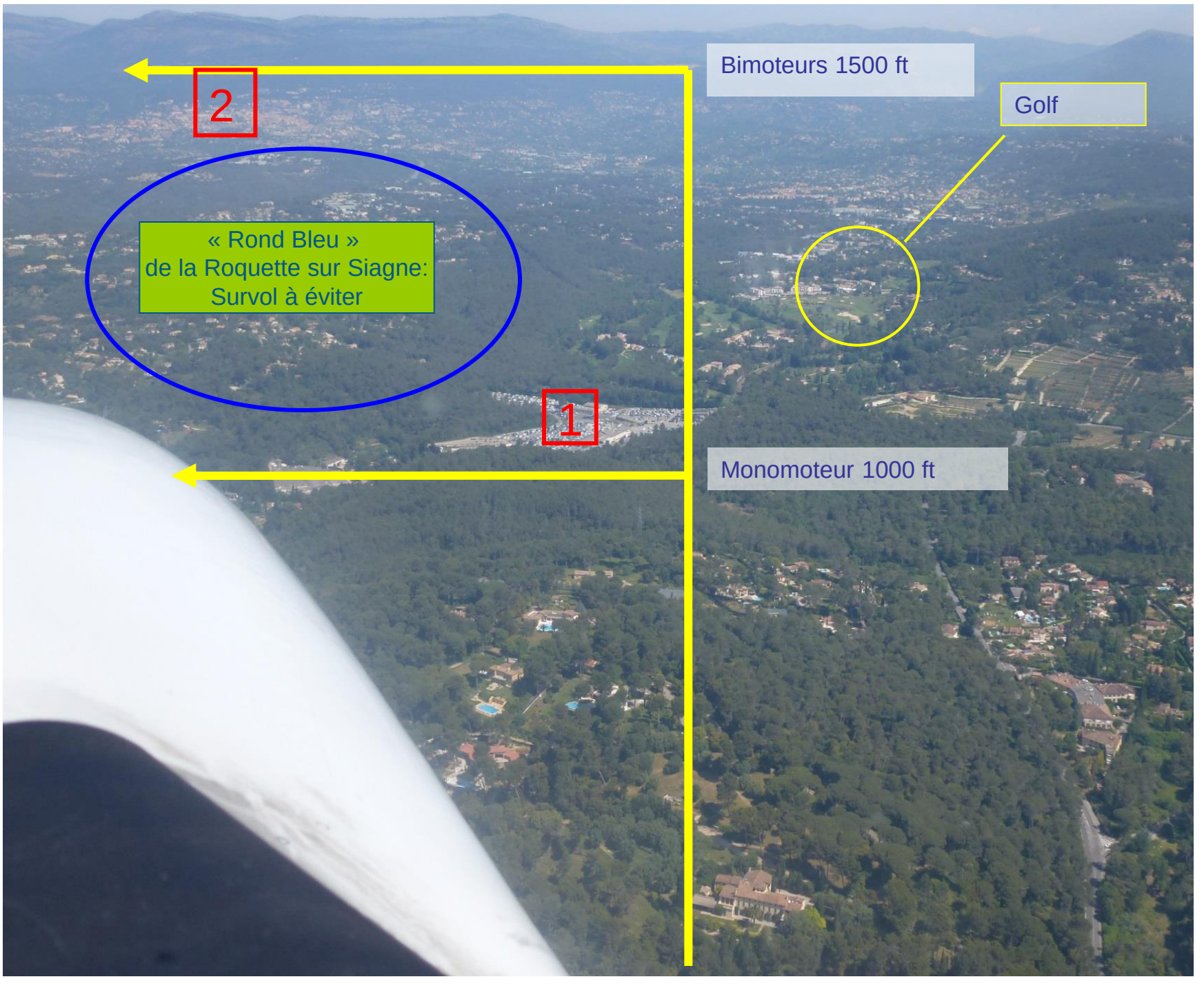

Vent arrière :

Sauf indication contraire de la TWR, il est demandé d'éviter de survoler les ronds bleus (Roquette sur Siagne et Mougins).

L'étape de base devra s'effectuer avant ou après le rond bleu de La Roquette sur Siagne

Repères étape de base piste 17 pour le circuit monomoteur

Sauf indication contraire de la TWR, il est demandé de respecter les consignes de la carte VAC

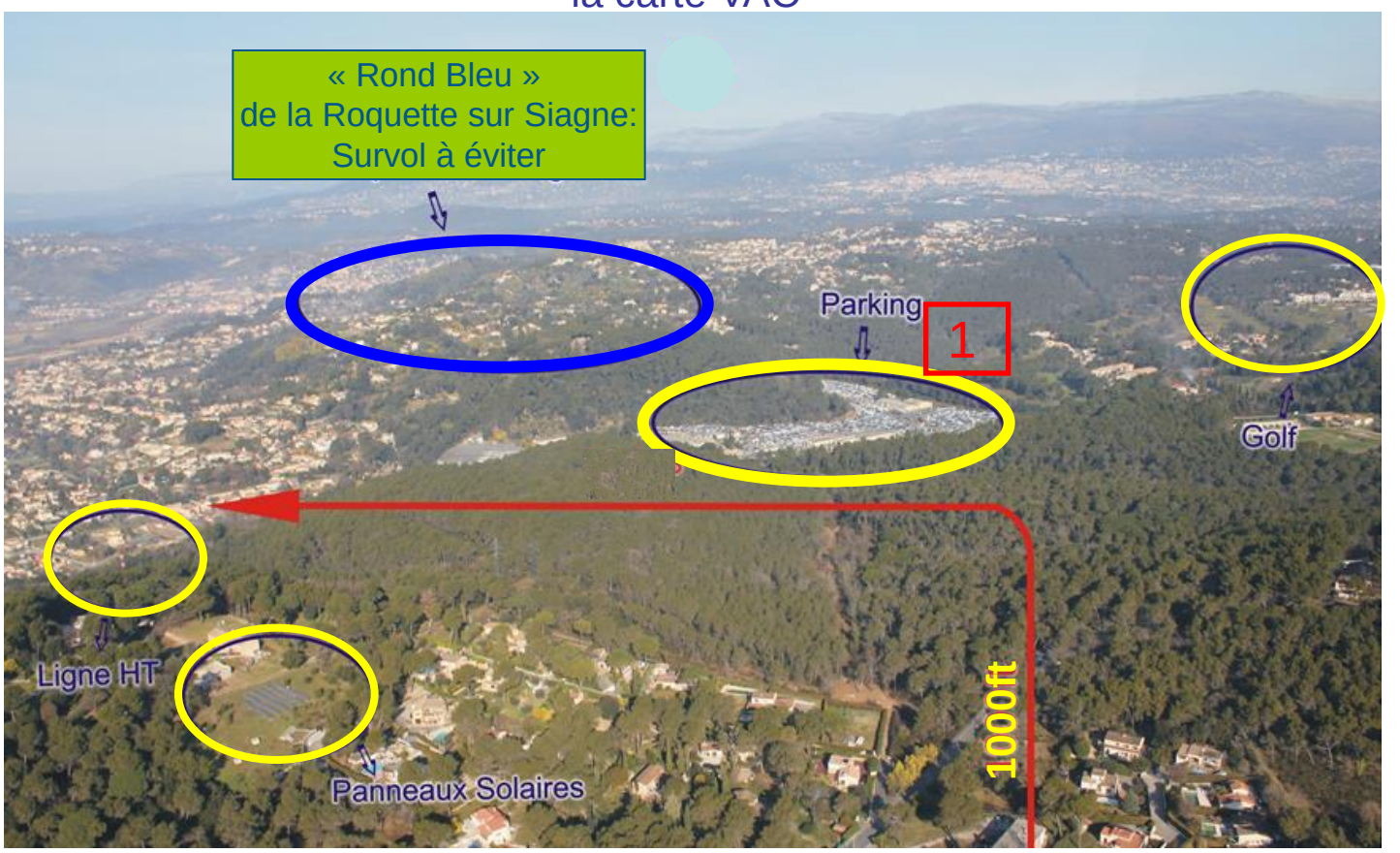

L'étape de base s'effectue avant le parking.

Sensiblement au nord de la ligne HT, repérez le stade et les serres pour orienter la base

Les serres sont un bon repère pour matérialiser l'axe de la finale piste 17.

Repères étape de base piste 17 pour le circuit bimoteurs

Sauf indication contraire de la TWR, il est demandé de respecter les consignes de la carte VAC

-Bimoteurs : La base s'effectue après le rond bleu de la Roquette sur Siagne au dessus de la zone industrielle

-Ne pas raccourcir la trajectoire

-Ne pas survoler le rond bleu de la Roquette sur Siagne

-Ne pas survoler le rond bleu de Mouans-Sartoux

Repères finale piste 17

Repères finale bimoteurs

Repères finale bimoteurs et monomoteur

Décollage RWY 17: départ vers WD2

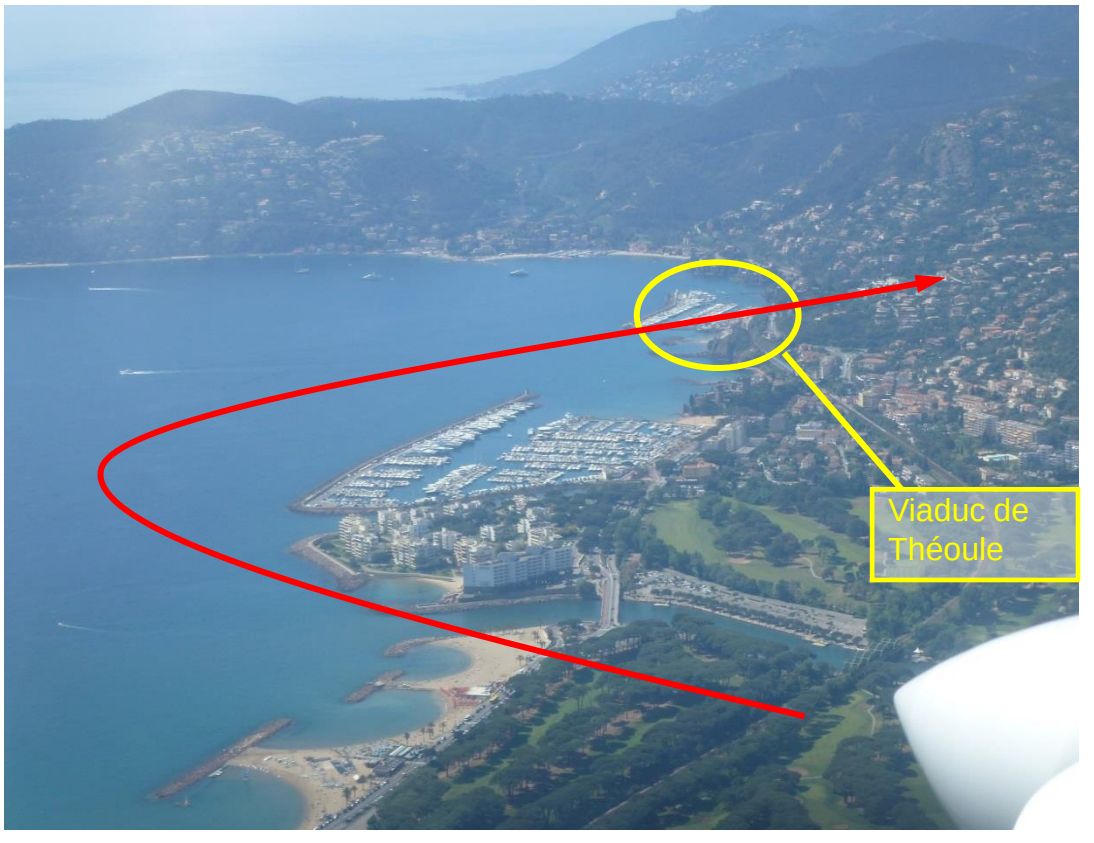

Après décollage en RWY 17, ne pas virer avant :
- 800 ft à droite par le viaduc de Théoule

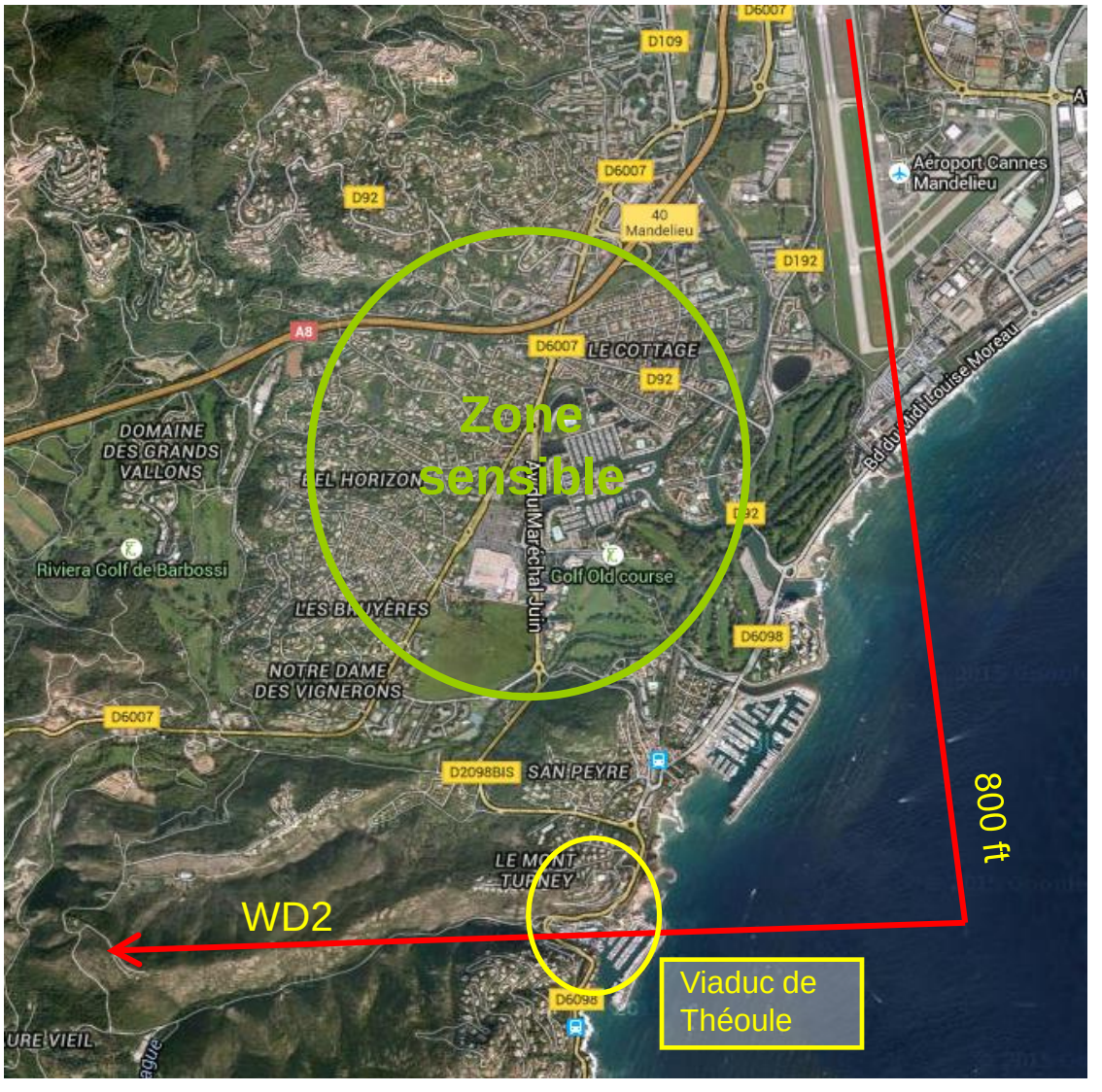

Point importants

Tours de piste:

· Autorisés seulement entre 07h00 et 19h00 (ETE - 1HR)
· Limitations entre 11h00 et 13h00 (ÉTÉ - 1HR).
· Réservés aux ACFT basés ou munis de silencieux d'échappement.
· Limités à 5 consécutifs dont 3 Max à basse hauteur. (Basse hauteur : 500ft MNM)

De nuit :

· Atterrissage en piste 17 interdit.
· Circuit de piste à 1500 ft pour tout aéronef.
· 1er virage à 1000 ft minimum en montée.

L'environnement de l'ACM est sensible:

La gêne sonore occasionnée par les avions légers, en particulier lors des tours de piste répétitifs, est régulièrement dénoncée par les riverains de l'aéroport. Un comportement du pilote, respectueux des consignes d'utilisation de l'aéroport, est un des éléments clés d'une meilleure insertion de l'aéroport dans son environnement.